

ADHESION AU GUSO

Monsieur Julien GERAERT, expose au conseil que la ville programme des spectacles vivants de tous types dans le cadre de sa politique culturelle et sa politique d'animation.

Pour employer des intermittents du spectacle (artistes ou techniciens), lorsque ces derniers ne disposent pas de producteur ou ne font pas partie d'une compagnie artistique professionnelle, la Ville contractualise avec le Guichet Unique du Spectacle Occasionnel (GUSO) en émettant en premier lieu une Déclaration Préalable A l'Embauche (DPAE) auprès du GUSO et établit ensuite un contrat de travail avec les formulaires du GUSO.

Le GUSO se charge de la déclaration et du paiement des cotisations sociales, pour le compte des 6 organismes de protection sociale du secteur ; il gère également l'attestation d'emploi destinée à France Travail, le certificat d'emploi destiné au congés spectacle ainsi que le prélèvement et le reversement de l'impôt à la source à l'administration fiscale.

Il est proposé au conseil municipal d'adhérer au GUSO (adhésion gratuite) afin de pouvoir recourir à l'emploi d'intermittents du spectacles disposant d'un statut d'artiste ou de technicien.

La commission municipale « Administration Générale – Finances – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal,

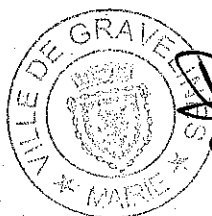
- Ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Approuve cette proposition ;
- Autorise le Maire ou l'élue(e) délégué(e) à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- Les dépenses liées à l'embauche des intermittents du spectacle via le GUSO seront imputées à l'article 6232 du budget ;
- **ADOpte A L'UNANIMITE.**

FAIT ET DELIBERE A GRAVELINES, LE 14 OCTOBRE 2026

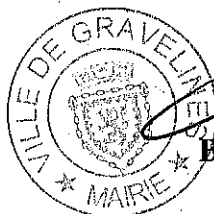
POUR EXTRAIT CONFORME,

La Secrétaire de Séance,

Le MAIRE,



Christelle DENEUVILLE



Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le 19 OCT. 2026

Mis en ligne sur le site de la Ville le 19 OCT. 2026

Conseil Municipal convoqué le : 08 octobre 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

SEANCE DU MERCREDI 14 OCTOBRE 2026 - 18h00

Président :	Monsieur Bertrand RINGOT	Maire
Secrétaire :	Madame Christelle DENEUVILLE	Conseillère Municipale

Etaient présents :

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Monsieur Daniel WILMOT, Monsieur Christian DEVOS, Madame Karine VANDERSTRAETEN, Madame Valérie GENEVET, Monsieur Julien VEYER à partir de 19h00 (point B8), Adjoints au Maire.

Madame Aurore DEVOS, Madame Christelle DENEUVILLE, Madame Anabelle SALA, Monsieur Antoine ASSICE, Monsieur Julien GERAERT, Monsieur Patrick CIROT, Monsieur Daniel BOLLE, Madame Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLLE, Madame Lise BLANCKAERT, Madame Patricia JEZIOROWSKI, Madame Sophie COUDEVYLLE, Madame Peggy GUILBERT, Madame Nadia AMAR, Monsieur Cédric LIAGRE, Monsieur Gaëtan LEDOUX, Madame Audrey VERPLAETSE, Monsieur Nicolas MOUCHERON, Monsieur Jean-Baptiste GARDES, Monsieur Billy THERY, Madame Tiffany DEVAUX-GERAERT, Conseillers Municipaux.

Absents Excusés :

Madame Laurie VERSTRAET, adjointe au Maire, donne pouvoir à Monsieur WILMOT, Monsieur Alain BOONEFAES, adjoint au Maire, donne pouvoir à Monsieur LEDOUX, Monsieur Julien VEYER, adjoint au Maire, donne pouvoir à Monsieur MERLEN jusqu'à 19h00 (Point B8),

Monsieur Laurent NOTEBAERT, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Madame BLEUEZ, Madame Marie-Christine SOYEZ, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame SALA.

Démissionnaires :

Madame Jennifer COUSYN, Conseillère Municipale.